



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

# ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 050/2026

## A L'ENTREPRISE HARDIESSSE CONSTRUCTION SERVICES.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de construction d'un bureau de la DOT CMOC KFM les villages Kyangwa, conclu avec la DOT CMOC KFM, pour un montant total hors taxe dollars américains deux cent vingt-huit mille deux cent soixante-deux, dix-neuf centimes (USD 228 262,19) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cinq cent nonante-sept, quatre-vingt-quatre centimes (USD 1 597,84), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/02/2026



Directeur Administratif et Financier

*Signature*

Sceau de l'Établissement

Director Général

0000050